

Liste des comparants du tiers-état du baillage d'Autun

Citer ce document / Cite this document :

Liste des comparants du tiers-état du baillage d'Autun. In: Archives parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1879. pp. 486-487;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1879_num_6_1_2685

Fichier pdf généré le 02/05/2018

89° Jacques-Augustin Dupuis, seigneur baron de Semur, représenté par le sieur Martenne;

90° François-Louis Larcher, seigneur marquis d'Arcy, représenté par le comte de Montessu;

91° Charles-Claude Andrault, marquis de Langeron, seigneur de Maulevrier représenté par le sieur Pierre d'Arron;

92° François Thourant de Boyer, seigneur de la Vallée, représenté par Georges Buffot de Millery père;

93° Louis-Melchior de Commeau, seigneur des Forges, représenté par le marquis de Fussey;

94° Marie-Françoise-Catherine de Charbonnière, dame marquise de Saint-Christophe, représentée par le sieur Perrin d'Arron;

95° Jacques Bénigne Quarré de Vernoul, seigneur de Champcaux, représenté par le sieur Des Places;

96° Dame Claude-Marguerite de Brosse de Chassereux, représentée par Aymond de Montépin;

97° Amable-Charles, marquis de La Guiche, seigneur de Serignon, représenté par le marquis de Digoïn;

98° Etienne Bruneau, baron de Vitry, représenté par le vicomte de Courtivron;

99° Jean-Baptiste-Claude, marquis de Richard d'Ivry, seigneur de Chevigny, représenté par le sieur Fontenay de Somment;

100° Jean-Baptiste Rougeot, seigneur de Périgart, représenté par le sieur de Montagu;

101° Huguet-Haudart-Isidore-François, marquis de Sivry, seigneur de Sargny, représenté par ledit sieur de Montagu;

102° Claude-Palamède-Antoine, comte de Thulie, seigneur du Breuil, représenté par le sieur comte de Musy;

103° Pierre-Marie de Naturel de Valetine, seigneur de Marigny, représenté par ledit sieur comte de Musy;

104° Etienne Destany, veuve Boiveau de Saint-Gervais, représentée par ledit sieur Blanchet;

105° Mathias Léonard Raphael Villedieu, seigneur de Rorcy, représenté par ledit sieur le baron Descrots;

106° Jean Philibert Boullier de La Faye, seigneur de Maupertuie, représenté par le comte de Montessu;

107° Philiberte Guichot, veuve Thevenot de Franay, dame de Vergoncey, représentée par ledit Sieur de la Goutte de Montrezy;

108° Antoine Théodore Cherignard, seigneur de la Palue, représenté par le marquis de Ganay de Visigneu;

109° Jean Pierre Delglat, seigneur de la Tour Dubost, représenté par Jean-Pierre Delglat fils;

110° Philippe-Emmanuel, marquis de Salire, seigneur de Cromey, représenté par le sieur Espiard de Menginot;

111° Blaise Florin, seigneur de Mont Patey, représenté par ledit sieur marquis de Villers Lafaye;

112° Anne Joseph de Laverne Doley, veuve Cochet de Trelagne, représentée par ledit sieur Aymond, comte de Montépin;

113° Jacques François Des Places de Martigny, seigneur de Martigny, représenté par le dit sieur Des Places;

114° Edme Guillemier, seigneur de Serande, représenté par ledit sieur de La Goutte Duvivier;

115° Louise-Jeanne-Guionne Ogier d'Ivry, comtesse Durest, représentée par le sieur de Chailly;

116° Joseph de Finance Dufey, seigneur de

Chenault, représenté par le sieur Boiveau de Villers;

117° Marguerite-Marie Félicité de La Ramise, dame de Bussièrre, représentée par ledit sieur de Chailly;

118° François Maublanc de Martenet, seigneur de Beauperrin, représenté par ledit sieur Boiveau de Villers;

119° Charles Léopold, marquis de Jaucourt, seigneur de Crécy, représenté par ledit sieur marquis de Digoïn;

120° Charles-François Gabriel de Magnier, seigneur de Chailly.

Laquelle vérification a été par nous faite dans la chambre de la noblesse, assemblée dans l'une des salles du petit séminaire, en exécution de notre précédent jugement;

Et le même jour, nous, grand bailli, assisté du procureur du Roi, du greffier en chef et de son commis, nous nous sommes transporté en l'auditoire royal du bailliage, ou étant, nous avons reçu les comparutions des députés du tiers-état, et avons procédé à la vérification des différents pouvoirs, ainsi qu'il suit :

Tiers-état du bailliage d'Autun.

Ont comparu :

1° Etienne-Anne Serpillon, lieutenant général criminel du bailliage d'Autun;

2° Jean-Baptiste-Lazare Pigenot, lieutenant particulier, assesseur criminel du bailliage au même siège;

3° Louis-Marie Fouras, procureur du Roi de la Maîtrise;

4° Etienne Valletat, avocat, et châtelein de Glenne;

5° Pierre Bremont, châtelain de Conches;

6° Edme-François Chargarnier aîné, avocat, à Autun;

7° Claude Ballard, avocat et assesseur de la maréchaussée;

8° Jean Picard, avocat, à Issy-l'Evêque;

9° Antoine-Jacques de La Toison, bâtonnier des avocats d'Autun;

10° Jules Alexandre Clémenceau, procureur du Roi de la chatellenie de Conches;

11° Edme-Joachim Gonon, notaire à Autun;

12° Jean Pignot, procureur audit Autun;

13° Laurent Quarré, notaire à Roussillon;

14° Pierre-Sébastien Deroche, procureur à Autun;

15° Michel-Louis Monier, orfèvre joaillier à Autun;

16° Jean Allyot, marchand à Albost, paroisse de Cordesse;

17° François de Mucy, bourgeois, à Rigny sur Arron;

18° Jean-Baptiste Dufraigne, chirurgien, à Saint-Logier sous Beurray;

19° Lazare Godard, bourgeois, à Auxy;

20° Joseph-Jacquier Martin, procureur du Roi de la Châtellenie de Glenne;

21° Pierre Grillot, marchand à Lyonge, paroisse de Dracy;

22° François-Claude Laquille, bourgeois à Antully;

23° Martial Guénot, marchand à Manlay;

24° Jean-Louis Boucheret, marchand à Voude-nay;

25° Jean-Marie Vaudelin, bourgeois, à Gruny;

26° Jean-Baptiste Lefebvre, bourgeois, à Marcheseuil;

27° René Chaussivert, notaire royal à Noit;

- 28° François Marillier, maître en chirurgie, à Lucenay ;
 29° Jean-Baptiste de Chevannes, médecin, à Autun ;
 30° Pierre Chalumeau, marchand, à Manlay ;
 31° Jean-Baptiste Bourot, greffier de Monjeu, Dracy et Glenne ;
 32° Pierre-Rose-Gilbert Guyetaud, bourgeois, à Autun ;
 33° Claude-Antoine Esfemme, bourgeois, à Gueugnon ;
 34° Jean-Dominique Escalier, bourgeois, à Autun ;
 35° Jean Grossot, marchand, à Cussy ;
 36° Jacques Guillemardet, bourgeois, à Conches ;
 37° Claude Verneret, notaire, à Mesrre ;
 38° Philibert de Valéry, marchand à Saint-Prix ;

Qui sont les trente-huit députés choisis et nommés, par le tiers-état du bailliage principal d'Autun, dans l'assemblée préliminaire tenue par-devant nous le 17 de ce mois, suivant le procès-verbal qui a été dressé ledit jour, et dont une expédition en forme, signée du greffier en chef, nous a été représentée et déposée sur le bureau.

Tiers-état du bailliage de Mont-Cenis.

Ont aussi comparu les vingt-cinq députés du bailliage de Mont-Cenis ci-après, savoir :

- 39° M. Garchéry, procureur du Roi dudit bailliage ;
 40° M. de La Chaise, lieutenant civil ;
 41° M. Doucheret, avocat à Mont-Cenis ;
 42° M. Legey, notaire, à Mont-Cenis ;
 43° M. Laizon, député de Toulon sur Arroux ;
 44° Le sieur Garchery, député de Dettey ;
 45° Le sieur Denis, d'Autun, député de Dettey ;
 46° Le sieur Duverne de Valveron, député de Saint-Eugène ;
 47° Le sieur François de Saint-Leu, député de Saint-Laurent d'Andenay ;
 48° Le sieur Duverne, notaire, à la Tragnière ;
 49° Le sieur Lagaudrée, chirurgien, à Marcilly ;
 50° Le sieur Lagaudrée, député de Blanzay ;
 51° Le sieur Jacob, député d'Uxeau ;
 52° Le sieur Dessertenne, député de Charbonnas ;
 53° Le sieur Dunesme, député d'Essertenne ;
 54° Le sieur Bernard, député de Sainte-Radegonde ;
 55° Le sieur Maton, député de Saint-Brin sous Sauvigne ;
 56° Le sieur Laurent, député de Saint-Julien ;
 57° Le sieur Coujon, député de Blanzay ;
 58° Le sieur Vimenot, député de Saint-Pierre de Varenne ;
 59° Le sieur Pochelet, député de Sainte-Radegonde ;
 60° Le sieur Chardon, député de la baronnie de Conches ;
 61° Le sieur Sauvageot, député de Marmagne ;
 62° Le sieur Prudhon, député du Breuil ;
 63° Le sieur Latrassé, député de Marmagne ;

Lesquels vingt-cinq députés ont été choisis et nommés par le tiers-état du bailliage de Mont-Cenis, dans l'assemblée tenue le 16 de ce mois dernier, suivant le procès-verbal qui en a été dressé ledit jour, et dont une expédition, signée Callard, greffier, nous a été représentée et remise sur le bureau.

Ce fait, avons procédé aux comparutions des députés du bailliage de Semur en Brionnois, et à la vérification de leurs pouvoirs, ainsi qu'il suit, lesquels députés sont :

Tiers-état du bailliage de Semur en Brionnois.

- 64° Gilbert-Marie Perret, lieutenant civil dudit bailliage de Semur ;
 65° Hugues-François Verchère de Reffy, avocat à Marcigny ;
 66° Pierre Gay de La Mignonce ;
 67° Claude Dupuy de La Brière ;
 68° Etienne-Gilbert Carthier ;
 69° Charles-Henri Gay de La Motte ;
 70° Claude-François Perroy, tous avocats ;
 71° Joseph Dubort, procureur ;
 72° Claude Maublanc, procureur ;
 73° Etienne Gallay ;
 74° François Maublanc ;
 75° Denis Berland ;
 76° Jean-Baptiste Aupèle ;
 77° Jean-Marie Brissac, tous notaires royaux ;
 78° Philibert Beauchamp ;
 79° Claude Vernay ;
 80° Georges-Marié Grizard ;
 81° Jean-Marie Thomas ;

Lesquels dix-huit députés nous ont représenté le procès-verbal de leur nomination, faite le 22 de ce mois, dont une expédition en forme, signée de tous lesdits députés et de Maurice, greffier, a été remise sur le bureau.

Tiers-état du bailliage de Bourbon-Lancy.

Ce fait, les douze députés du bailliage de Bourbon-Lancy, nous ont représenté et ont remis sur le bureau l'expédition signée Du Reuil, greffier, du procès-verbal de leur nomination faite le 21 du présent mois de mars. Lesquels douze députés sont :

- 82° Pierre-Joseph-Agnès-François Gay, maire dudit Bourbon ;
 83° Claude-Ignace Verchère, médecin et intendant des eaux minérales ;
 84° Augustin-André Digon, procureur ;
 85° Jean-Marie Batilliat, négociant, tous les quatre députés de Bourbon ;
 86° Jean-Louis Pinot, avocat châtelain de ladite ville, député du plat pays de la paroisse de Saint-Léger dudit Bourbon ;
 87° Jean-Baptiste Repoux, bailli de la justice de Jarsaillon et de Challemoux, député de la paroisse dudit Challemoux ;
 88° Joseph Lavaivre, bourgeois ;
 89° Jean-Baptiste Bijou, propriétaire du fief de Fraise, tous les deux députés de la paroisse de Vitry ;
 90° Claude-Henri Bijou de Brouliat ;
 91° Aimable Robert ;
 92° Gaspard Bonnot, tous les trois députés de la paroisse de Cronat-sur-Loire ;
 93° Claude-Marie Merle, négociant, de la paroisse de Fontette ;

Qui sont tous les députés au nombre de quatre-vingt-treize formant le tiers-état du bailliage principal d'Autun, et des trois bailliages secondaires de Mont-Cenis, Semur en Brionnois et Bourbon-Lancy.